L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 29 NOVEMBRE 1887.

## PETITES ANNONCES.

**DEMANDES.**

ON demande une cuisinière connaissant parfaitement son métier. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser 91 rue Esplanade. 27 nov—3f

**A LOUER.**

A LOUER—Bureaux, entrepôt et deuxième étage, convenable pour résidence. Entrée pour voiture ; grande cour No 27 rue Conti. S'adresser No 112 rue des Français.
27 nov—1 mois DMaJ

**A VENDRE.**

A VENDRE—Pour cause de changement d'affaires, un restaurant et bar-room, situés dans le Second District. S'adresser No 85 rue Dauphine, entre St. Louis et Conti.
29nov—1sem.

GROCERIE à vendre pour cause de santé, située dans le second district. S'adresser par lettre au bureau de l'Abeille. 29 nov—3f

A VENDRE—Maison simple, trois chambres, cuisine et échoppe, rue Galvez 216, coin Hôpital. S'adresser New St. Bernard 26 1/2. 25 nov—1 sem

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Adam et Catherine Ruth**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,646—Division C. Attendu que Patrick Bourke a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Adam et Catherine Ruth, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 nov—29 déc 3 8

**Succession de Max Aronstein et femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 642—Division A—Attendu que Max Dinkelspiel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Caroline Mann, femme décédée de Max Aronstein, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 nov—2 6 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Vissière vs. ses créanciers—No 22,535—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Vissière soit convoquée et tenue pardevant A. A. Ker, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 15me jour de décembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de voter et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que E. J. Meral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nile-Orléans, 11 novembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 nov—3f au 15 déc

## 20me Etat de Situation Annuel

— DE LA —

## Compagnie d'Assurances Germania

**De la Nouvelle-Orléans.**

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | | $175,959 67 |
| Primes de mers | | 4,306 08 |
| Primes de rivières | | 2,240 24 |
| Primes totales | | $182,505 99 |
| A ajouter: Risques non expirés de 1885 | | 41,769 60 |
| Primes totales | | $224,275 59 |
| A ajouter Intérêt, profit et pertes, etc | 23,813 96 | |
| Moins traitements et dépenses générales | 12,114 68 | 11,699 28 |
| Fonds de surplus de 1885 | | 17,000 00 |
| Total | | $252,974 87 |
| Pertes payées— | | |
| Sur les incendies | 60,172 06 | |
| Sur les mers | 494 41 | |
| Sur les rivières | 4,498 46 | |
| | $65,164 93 | |
| Réassurances | 36,483 42 | |
| Réfractions et primes remboursées | $1,635 06 | |
| Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions | 9 271 54 | 162,554 95 |
| Surplus total | | $90 419 92 |
| Réserve pour— | | |
| Primes non acquises | 37,801 16 | |
| Pertes non payées | 15,251 74 | |
| Dividende 5 0/0 déclaré et payé en juillet 1886 | 10,000 00 | |
| Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 13 1887 | 10,000 00 | |
| Fonds de surplus de 1886 | 19,367 02 | |
| | $90,419 92 | |

**ACTIF.**

| | |
|---|---|
| Bons à primes | 596 42 |
| Primes en voie de perception | 29,992 88 |
| Prêts et nantissements | 17,970 00 |
| Prêts et hypothèques | 6,225 00 |
| Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville | 113,404 00 |
| Actions d'assurances et autres, valeur sur le marché monétaire | 500 00 |
| Bâtisse 51 rue du Camp et autre immeuble | 78 119 11 |
| Meubles de bureau et installation | 2,532 75 |
| Argent en banque | 28,079 76 |
| Total | $280,419 92 |

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZURBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et souscript pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et, après avoir placé au crédit du fonds de surplus $2,367 02 formant un total de $19,367 02, a déclaré un second dividende semi annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| H. ZUBERBIER, | JAS D. EDWARDS, |
| J. J. WECKERLING, | LOUIS GRUNEWALD |
| J. HASSINGER, | P. W. DIELMAN, |
| GEO. H. BRAUGHN, | JOHN THORN, |
| FRANK VATTER, | J. B. MEYERS, |
| HERM. CURTIUS, | A. G. RICKS, |
| J. J. LANGLES, | W. W. HUCK, |
| J. B. MERILH. | C. B. FISCHER |

## Athenée Louisianais.

### Concours littéraire de 1887.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juin 1887 jusqu'au 25 février 1888, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :
LES POÉSIE DE LAMARTINE.
Pour les hommes :
UN PROVERBE OU UNE COMÉDIE : la scène doit se passer en Louisiane.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.



# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

**L.S.L.**

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

**Ses Grands Tirages à Numéro Simple** auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 DEC. 1887.

# GROS LOT:

# $300,000

**100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.**

**LISTE DES LOTS :**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000, | 25,000 |
| 100 Lots de | 500, | 50,000 |
| 200 Lots de | 300, | 60,000 |
| 500 Lots de | 200, | 100,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION :**

| | |
|---|---|
| 100 Lots de $500, soit | $50,000 |
| 100 Lots de $300, | 30,000 |
| 100 Lots de $200, | 20,000 |

**PRIX TERMINAUX.**

| | |
|---|---|
| 1,000 Lots de $100, soit | $100,000 |
| 1,000 Lots de $100, | 100,000 |
| 3,136 Lots se montant à | $1,055,000 |

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible.* On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans sa charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.


## ASSURANCES

### Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

**No 104 RUE DU CANAL.**

**Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.**

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant :
Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les risques d'incendie | | $185,875 30 |
| Primes sur les risques de mer | | 6,577 07 |
| Primes sur les risques de rivières | | 4,703 65 |
| Total des primes | | $197,156 02 |
| Moins les primes non échues | | 54,874 00 |
| Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887 | | $142,282 02 |
| Pertes payées— | | |
| Sur risques d'incendie | $60,345 05 | |
| Sur risques maritimes | 3,078 48 | |
| Sur risques de rivières | 1,523 90 | |
| Taxes et dépenses, moins l'intérêt | 3,355 98 | |
| Réassurances et primes remboursées | 19,627 12 | 77,930 54 |
| Profits | | $64,351 48 |
| Moins 7½ 0/0 dividende payé | $45,000 | |
| Réserve pour les réclamations non ajustées | 15,000 | 60,000 00 |
| En plus | | 4,351 48 |

La Compagnie a l'actif suivant :

| | |
|---|---|
| Immeuble | $252,327 06 |
| Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres | 56,736 77 |
| Billets garantis par hypothèques et nantissements | 104,939 95 |
| Billets à recevoir | 54,724 81 |
| Primes en voie de recouvrement | 22,572 97 |
| Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette | 11,362 50 |
| Jugements sur les billets hypothécaires | 4,335 00 |
| Comptant en caisse | 35,772 25 |
| | $542,771 01 |

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait et signé pardevant moi e 13me jour du mois de juin 1887.
N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS :

| | |
|---|---|
| D. A. Chaffraix | Jos A. Shakspeare, |
| M. W. Smith | W. H. Bofinger, |
| Paul Capdevielle | Jno B. Lallande. |
| Aristide Hopkins, | D. Fatjo, |
| Paul Fourchy, | U. Bassetti, |
| | Alden McLellan |

14juin—1m

### Quatrième Etat Annuel

— DE LA —

### Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886 :

PRIMES REÇUES.

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie | | $275,376 |
| Sur les risques de rivière | | 10,224 |
| Sur les risques de mer | | 9,260 64 |
| | | $294,861 60 |
| A ajouter: Primes non acquises de 1885 | | 60 589 31 |
| Total des primes | | $355,450 91 |
| A ajouter: Intérêt et profits et pertes | $ 34,549 04 | |
| Sauvetage | 426 66 | 34,975 70 |
| Revenu total | | $390,426 61 |
| A déduire: Pertes payées— | | |
| Sur les risques d'incendie | $ 120,616 67 | |
| Sur les risques de rivières | 4,884 25 | |
| Sur les risques maritimes | 1,965 84 | |
| | $127,466 74 | |
| Primes remboursées, cancellations, commissions et réfactions | 77,917 66 | |
| Réassurances | 14,487 18 | |
| Taxes et licences | 3,930 08 | |
| Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc | 30,438 9 | $254,270 54 |
| Surplus | | $136,156 07 |
| Dividendes payés en juillet 1886 | $ 12,000 00 | |
| Réservé pour risques non expirés | 70,842 00 | |
| Réservé pour pertes ajustées et non ajustées | 34,956 01 | |
| Balance | 18,358 06 | |
| | $136,156 | |

ACTIF—VALEURS SELON LE S DU COURS MARCHÉ.

| | | |
|---|---|---|
| Argent comptant | | $ 50,289 54 |
| $100,000 bons 3 pour cent des Etats Unis, avec intérêt | $101,250 00 | |
| $120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Cressman) | 129,000 00 | |
| $50,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans | 56,500 00 | |
| $20,000 bons à pour cent de la Louisiane | 16,025 00 | $302,775 00 |
| Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales) | | 36,196 16 |
| 1 action N. O. Produce Exchange | | 60 00 |
| 1 action N. O. Sugar Exchange | | 75 00 |
| 25 actions N. O. Warehouse Co | | 525 00 |
| Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co | | 50 00 |
| Primes en cours de collection | | 37,629 69 |
| Meubles, accessoires, coffres-fort, mappes, etc | | 2,000 00 |
| | | $429,600 39 |

**PASSIF.**

| | |
|---|---|
| Capital-actions payé | $300,000 00 |
| Fonds de réserve | 3,356 80 |
| Dividendes non payés | 1,024 63 |
| Réservé pour risques non expirés | 70,842 00 |
| Réservé pour pertes ajustées et non ajustées | 34,956 01 |
| Comptes divers non payés de décembre 1886 | 1,062 89 |
| Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886) | 18,358 06 |
| | $429,600 39 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital, et de porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire
jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Stephen Banville vs. ses Créanciers—No 22,408 Division B—Ordre de Cour—Considérant la dite pétition, le tableau et affidavits y annexés qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Stephen Banville, soit tenue pardevant Charles Frank notaire, le 3 décembre 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération la demande de la dite pétition, que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 nov—3f au 3 déc

**Patrick Healey vs. Victor Moore.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 13,489—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 157 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 6 décembre, 1887, à 12 h. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enliassé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORR,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 nov—1, 6 déc.

**Charles S. Pitcher & Co. vs. leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 19,368—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles S. Pitcher, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 nov—23 27—1er déc

## ASSURANCES.

### Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $277,197 19 | |
| Primes maritimes | 19,946 53 | |
| Primes de rivières | 10,846 17 | |
| | | $307,989 89 |
| Primes acquises de 1885 | | 71,482 96 |
| Total des primes | | $379,472 85 |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises de 1886 | $75,795 78 | |
| Primes remboursées | 80,984 78 | |
| Réassurances | 7,897 61 | |
| | | $164,498 17 |
| Primes acquises nettes | | $214,974 |
| A ajouter—Intérêts, loyers, sauvetage | | 24,190 47 |
| Revenu net | | $239,165 15 |
| A déduire— | | |
| Pertes sur les incendies de 1885 | $48,374 83 | |
| Pertes sur les incendies de 1886 | 142,873 39 | $191,248 22 |
| Pertes sur les mers en 1885 | [illegible] | |
| Pertes sur les mers en 1886 | 17,959 76 | 18,349 |
| Pertes sur les rivières en 1885 | 5,706 11 | |
| Pertes sur les rivières en 1886 | 906 85 | 6,612 96 |
| Pertes payées | $216,203 39 | |
| Commissions | 16,181 38 | |
| Taxes d'Etat, de ville et licenses | 5,892 24 | |
| Dons charitables | 848 10 | |
| Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat | 1,069 80 | |
| Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage | 4,405 07 | |
| Dépenses générales et salaires | 32,798 99 | |
| Dividende de jan 1886 | $12,500 00 | |
| Profits et pertes | 25,905 41 | |
| | | $38,405 41 |
| | | $321,905 0 |
| Excédant pertes et dépenses en sus des revenus | | $82,739 85 |
| Pertes ajustées | | 32,861 20 |
| | | $115,601 05 |

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur marché le 31 décembre 1886 :

| | |
|---|---|
| Comptant en banques | 26,406 95 |
| Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie du pompiers de St-Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime, actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co, du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie | 283,995 00 |
| Billets de première hypothèque prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes | 30,560 00 |
| Immeubles divers et meubles de bureau | 85,971 75 |
| Primes en cours de collection | 70,774 50 |
| Dû par des compagnies d'assurances | 35,375 86 |
| Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe | 2,905 64 |
| Mandats d'Etat et de ville | 487 52 |
| Intérêt sur des billets hypothécaires | 1,314 75 |
| Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie | 3,908 85 |
| | $4,940 00 |
| Divers débiteurs | 469 82 |
| | $5,409 82 |
| | $497,109 74 |

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAHEY Notaire

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| THEO. BRIERRE, | JOHN W. HINCKS, |
| EDW. J. BOBEY, | P. POUTZ, |
| GUST. PITOT, | C. T. DUGAZON, |
| A. SCHREIBER, | D. FATJO, |
| C. E. SCHMIDT, | H. GALLY, |
| J. TUYES. | W. C. C. CLAIBOR |

### COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $375,475 85 | |
| Sur risques de rivières | 27,927 25 | |
| Sur risques de mer | 4,855 54 | |
| | | $408,258 64 |
| A ajouter primes non terminées de 1885 | | $120,704 00 |
| | | $528,962 64 |
| A déduire— | | |
| Primes non terminées de 1886 | $125,511 00 | |
| Cancellations | 49,320 46 | |
| Réassurances | 20,841 87 | |
| Commissions et réfaction | 58,709 81 | |
| | | $254,383 14 |
| | | $274,579 50 |
| A ajouter: | | |
| Intérêt et escompte | $42,472 96 | |
| Reçu pour sauvetage | 4,171 71 | |
| Gain dans les valeurs du marché actif | 7,022 00 | |
| Intérêt reçu et sauvetage dû | 4,415 46 | |
| | | 58,083 13 |
| Revenu net | | $332,662 63 |
| A déduire, pertes payées— | | |
| Incendie | $188 350 01 | |
| Rivières | 12 034 86 | |
| Mer | 691 90 | |
| Total | | $204,476 77 |
| Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces | 63,220 81 | |
| Taxes d'Etat et de ville | 11 069 20 | |
| | | $278,766 74 |
| | | $53,895 85 |
| Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886 | | 28,000 00 |
| Balance | | $25,895 85 |
| Montant dû, pertes non réglées et non payées | | 28,687 71 |

La compagnie possède l'actif suivant :

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent comptant | $23,894 18 |
| Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi | 25,000 00 |
| Billets à ordre, billets avec garantie collatérale, valant | 152,926 00 |
| Billets à ordre, billets hypothécaires, valant | 50,731 36 |
| Billets à ordre, billets à primes, valant | 14,841 45 |
| Bons des Etats-Unis, valeur du marché | 32,000 00 |
| Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché | 45,150 00 |
| Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché | 357,012 00 |
| Propriétés foncières, évaluées à | 121,250 0 |
| Comptes en cours de collection et balance due par agents | 63,095 62 |
| Intérêts accrus sur actions et prêts | 9,415 46 |
| Sauvetage dû, évalué à | 1,000 00 |
| Meubles de bureau | 3,000 00 |
| | $894,215 76 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Fonds Capital | $700,000 00 |
| Primes non acquises | 125,511 22 |
| Dividende non payés | 3,152 00 |
| Pertes non payées | 28,687 71 |
| Profits et pertes | 36 884 83 |
| | $894,215 76 |

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

**TRUSTEES.**

| | |
|---|---|
| John I. Noble, | John I. Adams, |
| John Chaffe, | Chas. E. Black, |
| Thomas Day, | R. M. Walmsley, |
| Sam'l Delgado, | A. B. May, |
| Jas. T. Redd, | Samuel H. Boyd, |
| Wm. J. Behan, | Jules A. Blanc, |
| B. F Eshleman, | W. H. Bofinger, |
| C. J. Leeds, | Jas. McConnell, |
| A. T. Janin, | James Buckley, |
| Louis Bush, | L. C. Fallon, |
| Brittin. | Rich'd Milliken. |


## THE NEW-ORLEANS BEE.

**L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.**

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms :**

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

# L'ABEILLE

— DE LA —

# Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

## ABONNEMENTS :

**EDITION QUOTIDIENNE.**

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1,00 |

**EDITION HEBDOMADAIRE.**

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Un mois | 25 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

# L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS :

73......CHARTRES......73

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**W. S. Benedict vs Mme Agnes Beatty et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 22,686—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No. 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rocheblave et mesurant, au pied américain, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Rocheblave.

Acquis de Patrick Collins par acte passé pardevant Frédérick Zengel, notaire, en date du 5 avril, 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 nov—déc 6,13,20,27,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

**W. T. Richards vs. John Roehm, Jr., et Emma E. Roehm, veuve, etc.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,174—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos. un, deux, et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles ; le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3,10,17,24,29 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Cigares, Pendules, Glaces, etc. Benjamin Hilbrenner vs. Mme Veuve Fannie Lehmann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,283.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 3 décembre 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—
706 (plus ou moins) boites de cigares, diverses marques et qualités ; 5 jolies pendules ; 1 pot à musique ; 4 glaces, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
22no—22,26,30 déc3

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.**

**Jean Boubède vs Pierre Pouech.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,338—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 13 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Reynes, Bourgogne et Forstall (laquelle dernière rue était anciennement la ligne de division de la propriété de Don Manuel G. de Lizardi) les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Sept, Huit, Neuf, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze sur un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr., notaire, le 9 novembre 1868, et aussi sur une esquisse faite par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 19 mars 1870, annexé à un acte passé pardevant Michael V. Déjan, notaire, le 15 février 1877, mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir : les lots numéros Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun vingt-huit pieds un pouce de face à la dite rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin des dites rues Dauphine et Reynes, les lots numéros sept, huit et neuf contigus l'un à l'autre et mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la dite rue Reynes sur une profondeur de cent quarante pieds cinq pouces, entre lignes parallèles. Les lots numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et une ligne chacune ; le lot numéro quinze forme le coin des dites rues Reynes et Bourgogne. Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de la veuve et les héritiers de Hortaire Inbau, d'après un acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, daté le 10 décembre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
11nov—11,18,25—3,9,12déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil de propriété améliorée et de valeur sur la rue St. Charles, entre l'Avenue Peters et la rue Octavia, Sixième District, dans l'affaire de**

**William Murray vs. Mme Ellen A. Souby et mari.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,369.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Octavia et Jeannette et les Avenues St. Charles et Peters, désigné comme lots quatre et cinq sur un plan dressé par H. C. Boudousquié, en date du 21 janvier 1871, au croquis est annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Barnett, ancien notaire, le 14 février 1871. Le lot numéro quatre mesure vingt-cinq pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de cent soixante-dix pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro trois, cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro cinq et vingt quatre pieds dans le fond. Le lot numéro cinq mesure vingt-cinq pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quatre-vingt-trois pieds sur le côté opposé et vingt quatre pieds dans le fond.
Acquise par Mme Ellen A. Souby, défenderesse, de Mme Leda Willis, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 15 mars 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15nov—15 22 29—6 13 17déc.

PAR LE CONSTABLE.

**Mme Veuve Margaretha Spitz vs. Joseph Lyons.**

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9,964.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 53 rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 3 décembre 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Tout le contenu du magasin, à l'exception de l'installation du gaz et une table.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
23 nov—23 28—déc 3

**Dans l'affaire de la propriété de George Roehrig, un mineur.**

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,256.
Attendu que Frank D. Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de, et transférer de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.
Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre, 1887.
26 oct—1 f par sem pendant 30 jrs.

## AVIS AUX CREANCIERS.

**Edmond Marchesseau vs Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,812—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edmond Marchesseau, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
24 nov—24 27—3 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Edouard Toujan vs. ses créanciers—No 22,560—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Edouard Toujan, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Henry Percelle, notaire, en son Bureau No 49 Passage de la Bourse, en cette ville, le MERCREDI, 30me jour de novembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
16nov—3f au 30nov

## VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd hui, MARDI 29 novembre 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente 29nov—

PAR JAS P. GUINAULT

**Vente de syndic.**

Edouard Tasian vs. ses créanciers.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 1er décembre 1887, il sera vendu à 10 heures et demie du matin, à l'encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 novembre 1887 :

GROCERIES Le contenu du magasin de groceries parfaitement assorti et bien achalandé.

Aussi—Un lot de meubles.
Conditions—Comptant avant livraison.
19nov—19 26—1er déc.

PAR W. I. HODGSON.

**CONSULAT D'ESPAGNE. Barque Espagnole Josefa Formosa.**

Ensemble avec ses voiles, gréments, appareil et équipement, ancres, chaînes, cordes, etc.
Pour le compte de qui cela concerne, sous l'autorisation du Consul Espagnol.

A l'encan.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, d'après l'autorisation de l'Hon. Consul d'Espagne, dans ce port, et pour le compte de qui cela concerne, il sera vendu à l'encan—

**La barque espagnole Josefa Formosa**, telle qu'elle se trouve actuellement au "quai Cochran," Gretna, en face de cette ville, ensemble avec ses voiles, gréments, et appareil, ancres, chaînes, cordes et tout son appareil ; dont l'inventaire et tous les détails peuvent être vus et obtenus en s'adressant au Consul Espagnol, ou G. Corral & Cie.

La barque a 157 pieds de long, 34 pieds de large au bau et 22 pieds cale, est de construction américaine, 18 pieds de métal jaune, a 935 tonnes net de port, et a à bord 667 lingots en 40 tonnes de fer, comme lest.

Conditions—comptant avant le transfert ; 10 0/0 comptant sur les lieux ; acte de transfert pardevant Edward Ivy, Esq., notaire maritime, ou au Consul d'Espagne, aux frais de l'acquéreur. Si les enchères ne sont pas satisfaisantes, on se réserve le droit de retirer la vente.
25 nov—à date.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

**Cottage de choix sur l'avenue Esplanade,**

en face de l'église épiscopalienne Ste-Anna et dans le centre d'un voisinage le plus charmant.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs—Bureau, No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, il sera vendu positivement à l'encan, avec consentement des parties :

Le cottage de choix désigné par les Nos 196 et 196 1/2 rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Villeré et Marais. Le terrain mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Esplanade ; 35 pieds 9 pouces de large au fond sur 105 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Marais et 99 pieds 3 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant un joli cottage en bois à un étage et attic et double corps de logis, et ayant à chaque corps de logis une allée de côté, 5 chambres dans le corps principal, cuisine séparée avec 2 chambres, gaz. Deux citernes approvisionnent le cottage.

Les deux corps de logis sont loués aux locataires actuels à raison de $20 par mois chaque, sans bail.

Leur site et le voisinage charmant ainsi que leurs agréments sont des recommandations pour la propriété, comme résidence ou comme placement rémunératif.

Titres parfaits—Vente positive aux conditions de 1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la portion de crédit à 1 et 2 ans avec 7 pour cent intérêt par an du jour de vente jusqu'à paiement final, avec 5 pour cent de frais d'avocat et les clauses de police d'assurance. L'acquéreur ou les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 au dessus de l'adjudication et 10 pour cent comptant du prix pour lier la vente.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
26nov—26,27—3déc jusq. à date.

## RÉSIDENCES ATTRAYANTES

— ET —

**Placements splendides.**

Résidences-cottages et sites pour bâtir de choix

— SUR LA —

**Rue Esplanade, coin Claiborne,**

— SUR LA —

**Rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec,**

— SUR LA —

**Rue Esplanade, entre Claiborne et Robertson.**

**Admirablement situés pour être habités. Placement sûr et productif.**

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, encanteurs.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan les propriétés ci-dessus décrites, à savoir—

Cette propriété bien située dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Claiborne, Kerlerec et Robertson, et désignée par les Nos. 237, 239 et 241 rue de l'Esplanade, et par les Nos. 314, 316, 318 et 320 rue Claiborne, subdivisée comme suit :

1. Les deux résidences en briques à étage et attic, désignées par les Nos. 237 et 239 rue de l'Esplanade, contenant chacune six beaux appartements, quatre en bas et deux cabinets dans l'attic, en outre une cuisine en bois à deux étages, ayant six chambres, citerne, waterworks et cour pavée.

Les appartements ont au premier étage et attics gaz et bains. Sec et bien aéré et très confortable, [illegible] sujet à un bail jusqu'en octobre prochain au locataire actuel. L'autre est vacant. [illegible] mesure 43 pieds de face rue Esplanade sur [illegible] pieds et 5 lignes de profondeur, entre lignes [illegible], avec la servitude d'une allée de [illegible] aboutant à la rue Claiborne.

2. Lot pour bâtir de choix à côté de celle [illegible] décrite ci-dessus, formant le coin des rues Nord ouest Esplanade et Claiborne, mesure 28 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur et façade rue Claiborne de 127 pieds et 2 lignes, entre lignes parallèles. Il est orné d'arbustes, vignes et arbres fruitiers. Une des plus charmantes localités de la ville.

3. Les deux spacieuses résidences-cottages en bois à un étage, avec attic, désignées par les Nos 232 et 234 de la rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Hôpital Claiborne et Robertson, et sont construites sur des lots mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Esplanade sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Elles contiennent chacune huit chambres, non compris les cuisines, citernes, etc. Elles sont louées à bail jusqu'en octobre à des locataires ponctuels et soigneux.

Les personnes désirant visiter ces résidences ne seront admises qu'avec des cartes des encanteurs.

4. Le cottage en bois à un étage, No 314 rue Claiborne, entre les rues Esplanade et Kerlerec, touchant la propriété premièrement décrite et près de la résidence de M. H. Larossini.

5. Deux terrains de valeur pour bâtir, partiellement améliorés, et aussi faisant face à la rue Claiborne, à côté de la maison atténante quatrièmement décrite. Voir les plans pour les dimension. Pour plus amples détails concernant les loyers seront annoncés au moment de la vente.

La situation et le voisinage est dans la partie la plus charmante et désirable du beau **Boulevard Esplanade**, l'avec en pierres carrées et terrain élevé, bien drainé et sur la passage des principales lignes de char à cheval de la partie inférieure de la ville, aucune autre section de la ville n'offre plus d'avantages aux familles et aux hommes de profession et assure un placement profitable. Titres parfaits et vente positive.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit à un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par le lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent frais d'avocat, en cas de procès pour enforcer leur collection ; transfert de la police d'assurance jusqu'au montant de la partie à crédit ; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Guy Duplantier, Esq., notaire publique.
19 nov—19,20,26 27—déc 3 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage en bois dans le 4ème district.**

Succession de Alexandre Gautier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 3,994.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, daté le 15 novembre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété foncière ci-après, à savoir :

Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, désigné comme lot No 11 dans l'îlet No 84.

Le dit terrain mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue Huitième sur une profondeur de 125 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage en bois désigné par le No 76 rue Huitième.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra assumer au dessus de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1887 et déposer 20 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant H J. Rhodes, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 nov—17 26—déc 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Actions de la compagnie d'assurances Hibernia.**

Succession de Mary Kane.

No 22,299—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1887, il sera vendu à l'encan :
Cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance Hibernia de la Nlle-Orléans.
Conditions—Comptant avant le transfert.
27nov—27—déc 3 9 10

## VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le contenu d'une buvette et un stand de cigares, coin des rues Poydras et Delta.**

E. A. Bernard vs. ses créanciers.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—VENDREDI, 9 décembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., au local, coin des rues Poydras et Delta, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 novembre 1887, dossier No 22,251, dans l'affaire de E. A. Bernard vs ses créanciers, pour du comptant, il sera vendu—

Tout le contenu de la buvette et du stand de cigares ci-dessus, les installations, marchandises, etc. ; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 nov—29—déc 4 8 à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Une résidence en briques à trois étages avec attic, No. 148 rue Julie,**

**Entre les rues Camp et St. Charles.**

Succession de Mme Hannah A. McDaniel, décédée.

Pour du Comptant. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D," rendu le 8 novembre 1887 et signé le 12 novembre 1887, dossier No 19,904, dans l'affaire des successions de Mme Hannah A. Patterson, veuve de Alfred W. McDaniel, décédé, il sera vendu à l'encan :

**PREMIER DISTRICT.**

**Résidence No 148 rue Julie.**

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, St-Joseph, Camp et St-Charles désigné comme No 2 et mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 105 pieds de face au fond sur une allée commune, courant à travers l'îlet de la rue du Camp à la rue St-Charles ; tout entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages et demi et recouverte en ardoises, connue comme le No 148 rue Julie, et ayant un corridor sur chacun des quatre étages quelques 15 chambres ou plus, chambre à bain, etc., bâtisses en briques à 3 étages dans le fond, gaz dans la bâtisse principale, citerne, hydrant, cour pavée, etc., le tout en bon état et valant $600 par mois.

**Conditions**—Comptant en passant le titre 10 0/0 payé comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, à l'option de l'acquéreur.
12 nov—12,20.27—déc 4.11.17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le joli cottage en bois, toit en ardoises, No 58 rue Austerlitz, entre les rues Laurel et Constance.**

Succession de Mme Susan A. Cone, décédée, veuve par un premier mariage de Peter Dalmau et par un second mariage de James Cone.

**A un long crédit. A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 3 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 octobre 1887, Dossier No 16 499, pour compte des mineurs Peter et Josephine Dalmau dans la succession de Susan A. Cone, veuve par un premier mariage de Peter Dalmau et par un second mariage de James Cone, il sera vendu à l'encan :

**UN JOLI COTTAGE.**

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Laurel et Constance ou Live Oak, désigné par la lettre "B" et mesure 40 pieds de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne de côté adjacente à la rue Laurel et une profondeur au fond de 25 pieds 6 pouces et 6 lignes, et une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Constance de 120 pieds puis aux angles vers la rue Laurel une distance de 14 pieds 5 pouces et 2 lignes et ensuite une seconde profondeur de 30 pieds, en elle rejoint la ligne du fond du lot.

Toutes plus ou moins mesure américaine, d'après un plan de Williams A. Patton, architecte et voyer, qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 9 ou 10 chambres, galeries devant et sur le côté, hangars, lavoir, poulailler, citerne etc., donnant un loyer de $15 par mois.

**Termes et Conditions.**—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, du jour de la vente, incluant hypothèque spéciale avec lien de vendeur, assurance et transfert de police, et 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de procédures, 10 0/0 payé comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un joli cottage double encoignure des rues Laurel et Toledano et un terrain dans le fond.**

**Le cottage double vis-à-vis de la propriété ci-dessus.**

**Le tout étant des propriétés rémunératrices.**

**Succession de Jacob Hertz, décédé.**

**A l'encan. A un long crédit.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 24 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 21 novembre 1887, Dossier No 21,860, pour le compte de la succession de Jacob Hertz, décédé, à l'encan, il sera vendu—

**QUATRIÈME DISTRICT.**

Encoignure des rues Laurel et Toledano.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Toledano et Pleasant, désigné par la lettre "E" et mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur et de face à la rue Toledano de 108 pieds 1 pouce et 6 lignes et forme l'encoignure des rues Laurel et Toledano.

Les améliorations comprennent un cottage bâti, presque neuf à double corps de logis et couvert en ardoise, connu comme le No 361 rue Laurel et ayant 4 chambres, hangar, cuve, etc., sur chaque côté et se louant $30 par mois.

**MÊME ILET.**

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet, et immédiatement dans le fond de la propriété adjacente de celle ci-dessus décrite, désigné par la lettre "D" mesurant 26 pieds 3 lignes de face à la rue Toledano sur une profondeur de 40 pieds.

**SIXIÈME DISTRICT.**

Vis-à-vis de la propriété ci dessus décrite.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 160, borné par les rues Laurel, Constance et Toledano et l'Avenue de la Louisiane et mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur et façade à la rue Laurel de 96 pieds, formant l'encoignure des rues Toledano et Laurel, avec l'usage d'une allée dans le fond de 3 pieds de largeur ouvrant sur la rue Laurel et en commun avec ce lot et les autres lots qui font face à la dite allée.

Les améliorations comprennent un cottage double, couvert en ardoises, connu par les Nos 70 1 72 de la rue Toledano et ayant 4 chambres, cave, hangar, etc., sur chaque côté, et rapportant $19 par mois. Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles et au pied américain, lesquels plans peuvent être vus à l'emplacement de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de garanties ; 10 pour cent au comptant seront requis sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
22nov—22 27—déc 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Magasin et résidence en briques à deux étages et demi**

No. 226 rue Baronne, entre les rues Julie et Delord.

Succession de Ann Saron, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B, même Cour, actuellement absent sur un congé, daté le 10 novembre 1887, dossier No. 20,587, pour compte de la succession de Mme Ann Saron décédée, il sera vendu à l'encan :

**PREMIER DISTRICT.**

**No 226 rue Baronne.**

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Julie et Delord, désigné comme No 3, et mesurant 24 pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 103 pieds courant dans la profondeur et faisant face au fond à une allée commune, 4 pieds 8 pouces de large ouvrant sur la rue Julie.

Les améliorations comprennent **Un magasin et résidence en briques à deux étages et demi recouvert en ardoises**, connu comme le No 226 rue Baronne, ayant un corridor aux 1er et 2me étages, un grand magasin au rez-de-chaussée (avec 2 vitrines devant et à l'intérieur des vitrières à roulettes étagères) et quelque 10 autres chambres en tout, cabinets, office, lieux d'aisance, etc., avec gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée, etc., et valant environ $50 par mois, le tout en ordre.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

**Termes et conditions** —Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans du jour de la vente, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 payable comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13,20,27—déc 4, 11, 17

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

97 RUE DECATUR.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR S. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence de valeur dans le Premier District, sur la rue Chippewa, entre Félicité et Market.**

Succession de Peter Crowley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 21,596.

PAR S. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 28 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Market, Annunciation et Felicite, désigné par le No 15 et mesurant 30 pieds de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 155 pieds 9 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
29nov—29 déc 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété d'une encoignure de valeur dans le Premier District.**

Coin des rues Galvez et Palmyre.

**A l'encan, à des conditions faciles.**

Succession de Mme Elizabeth Plicse, veuve de Louis Boutté.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 21,253.

PAR S. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, en date du 9 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Miro, Jackson, maintenant Gasquet, Galvez et Palmyre, les dits deux lots de terre étant désignés par les numéros dix huit et dix-neuf sur deux plans faits un par C. A. de Armas, député voyer général, en date du 30me jour de janvier 1856, et déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, et l'autre plan fait par T. N. Tourné, architecte, le 23me jour de février 1867 et déposé en l'étude de C. V. Foulon ancien notaire en cette ville, comme plan No 5.

Lesquels dits deux lots de terre sont contigus et mesurent, chacun, conformément aux dits deux plans vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent dix-huit (118) pieds et un pouce ; le lot No 18 fait face à la rue Galvez et Palmyre et forme l'encoignure à ces deux rues.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection et les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887, un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Alphonse Phillippe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 nov—12 19 26—3 10 17 déc.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

## SANS LIMITE.

**Encoignure des rues Bourbon et Dumaine.**

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale, la propriété ci-après décrite, au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district municipal de cette ville, dans l'îlet formé par les rues Dumaine, Bourbon Royale et St Philippe, formant le coin des rues Dumaine et Bourbon, et mesure, conformément au titre, 61 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine, 60 pieds 9 pouces de profondeur et de face à la rue Bourbon, et conformément à un plan de voyer fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 24 novembre 1887, le dit lot mesure en pied américain, 65 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Dumaine sur 64 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur et de face à la rue Bourbon. Etant la même propriété acquise par A. Bonnaud de J. B. Socola par acte passé pardevant Jos. Cuvillier, en date du 12 mai, 1871, enregistré livre 98 folio, 610.

Conditions—Un tiers du prix comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par privilège de vendeur, et la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de frais de collection, et la police d'assurance devant être transférée au vendeur. Les améliorations devront être assurées pour la portion à crédit, et la police transférée et toutes les autres clauses usuelles en cas de refus de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours après l'adjudication, dont elles seront considérées en défaut sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et doit assumer le paiement en sus du prix de son adjudication, les taxes de l'Etat et de la ville de 1887.

L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
26 nov—26—déc 3,10 à la vente.

**Terrains dans le septième District.**

**Sur les rues Burthe et Deuxième.**

**Succession de Francis Xavier Leray.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,122.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la **Bourse des Encanteurs**, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-dessus, à savoir :

Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro quatre-vingt-dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues **Carrollton**, **Deuxième**, **Jefferson** et **Burthe**, les dits lots sont désignés par les numéros douze et vingt-trois d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, voyer le 3 janvier 1846, et déposé comme plan No 23 sur le livre de plans de G. K. Stringer, ex-notaire. Les lots douze et deux sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue **Burthe** sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles ; le lot numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue **Deuxième** sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Laquelle propriété a été acquise par le décédé par achat de John Paul Hecker, d'après un acte pardevant Ernest Commagere, notaire en cette ville, le 1 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 894.

**Termes et conditions**—Comptant.
Acte de vente pardevant Charles J. Théard notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5,12,19,26—déc 3 10

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété triangulaire de valeur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.**

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan, Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," daté le 3 novembre, 1887, Dossier No 19 365, pour compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—

**Tous les droits, titres et intérêt** de la susdite succession, avec renonciation de réclamation au titre dans **un lot de terre de valeur** d'une forme triangulaire, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet triangulaire, borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1 et mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water sur une profondeur à travers l'îlet de Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces au bout de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle.

Etant la même propriété acquise par l'intermédiaire de Warburger Wade et autres, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.

Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoises, à plusieurs corps de logis avec citerne, etc.**

**Termes et conditions**—Comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6nov—6 13 20 27—4 10déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**4000 Bons à Prime.**

**250 actions du fonds capital** de la Compagnie dite : Importers Bonded Warehouse".

Succession de Peter R. Middlemiss, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 7 décembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Passage Commercial, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 25 novembre 1887, No 22,031, pour le compte de la succession de Peter R. Middlemiss, décédé, à l'encan, il sera vendu :

**Bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans.**

| | |
|---|---|
| 50 Bons de $20 chacun, série | 1,105. |
| 50 " " " " | 1,395. |
| 100 " " " " | 6,256. |

**Importers Bonded Warehouse Co. of N. O.**

50 Actions certificats No 242.
30 " chacun, du No 307 à 311 inclusivement
30 " " No 335.
20 " " No 336, tous de $100.
Chacun payé en plein.
A vendre en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions—Comptant avant le transfert.
26nov—26,27,31—4 au 7déc

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement ; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,

162..........Rue Conti..........162

Oct—Dim